

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Dépôt d'une demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR pour les travaux de remplacement de la toiture de l'école des Vertes Campagnes (7.5)**

Service : *Pôle opérationnel (SM-CF)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions conformément à l'article L. 2122.22 et suivants du Code général des collectivités territoriales, et notamment celle consistant à demander à l'État, à d'autres collectivités territoriales et à tout autre organisme financeur, l'attribution de subventions, sans restriction,

VU les conditions d'éligibilité fixées par l'État au titre de la DETR 2026,

VU le budget communal et son opération 115 consacrée notamment aux travaux de remplacement de la toiture de l'école des Vertes Campagnes,

CONSIDÉRANT que lesdits travaux sont éligibles au dispositif de subventionnement DETR 2026 pour les établissements scolaires,

CONSIDÉRANT l'engagement par la Ville de Gex du programme de remplacement de la toiture de l'école des Vertes Campagnes,

DÉCIDE

✚ **D'APPROUVER** l'opération de remplacement de la toiture de l'école des Vertes Campagnes ,

✚ **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ci-dessous exposé :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres (sera ajusté en fonction des financements obtenus)		597 000 €	60 %
Emprunts			
Sous-total autofinancement		597 000 €	60 %
Union européenne			
État – DETR ou DSIL	DETR	400 000	40%
État – autre (à préciser)			
Conseil régional			
Conseil départemental			
Fonds de concours CA			
Autres (à préciser)			
Sous-total subventions publiques*		400 000 €	40 %
Fonds propres (sera ajusté en fonction des financements obtenus)		997 000 €	100%

- ✚ **DE SOLLICITER** un subventionnement auprès de l'État à hauteur de 400 000€,
- ✚ **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- ✚ **DE SIGNER** tout document relatif à cette opération.

Envoyé en préfecture le 17/09/2025

Reçu en préfecture le 17/09/2025

Publié le

ID : 001-210101739-20250916-2025_156_DEC-DE



Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 16 septembre 2025.

Le Maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 17 septembre 2025, publiée sur le site internet de la Ville le 17 septembre 2025.